

# Paysages de France

5, place Bir-Hakeim – 38000 Grenoble



## **Assemblée générale du samedi 28 mars 2015 à Paris**

- ◆ *Rapport moral*
- ◆ *Rapport d'activités (du 23/4/2014 au 24/02/2015)*
- ◆ *Rapport financier (bilan et compte de résultat 2014)*

# **Paysages de France**

## **Assemblée générale du 28 mars 2015**

### **Rapport moral**

Être lucide, c'est comprendre à quel point le combat est inégal entre ceux pour qui la préservation de l'environnement et du paysage s'arrête au-delà de la haie de leur jardin ou de l'horizon de leur cocon et ceux pour qui leur préservation est un enjeu majeur de ce siècle. Entre ceux pour qui l'environnement n'a vraiment d'intérêt que s'il sert leurs intérêts, que s'il peut être recyclé pour faire la publicité de leurs marques ou de leur parti, et ceux pour qui détruire l'environnement et le paysage, c'est détruire la vie et l'avenir.

Mais être lucide, c'est comprendre aussi que la fatalité est, d'abord, la conséquence du découragement et du renoncement. Et c'est donc prendre conscience que si l'action et la détermination de quelques-uns peut faire, ici ou là, des « miracles », il suffit, pour que demain soit différent, que davantage de citoyens se prennent en main !

Ce matin même, j'ai assisté à un spectacle qui résume à lui seul ce « miracle » dont nous sommes tous capables si nous le voulons. Un spectacle ravissant et bouleversant. Ce matin, alors que le soleil émergeait de l'écrin alpin de Grenoble, un camion armé d'une grue est arrivé et s'est garé devant l'un de ces énormes panneaux publicitaires qui insultent nos paysages. Et ce n'était pas, cette fois-ci, pour un chantier voué à artificialiser et à mutiler un peu plus encore notre environnement. Non, cette fois-ci, c'était pour libérer le paysage, pour démanteler l'énorme socle de béton et le panneau que l'afficheur JCDecaux y avait plantés voici des années. Et, magnifique symbole de vie et d'espoir, à quelques mètres de là, un piquet teinté de rouge signalait déjà l'emplacement de l'arbre prévu en remplacement du panneau...

« Pas de pub, des arbres ! » : le slogan de Paysages de France qui, soudain, prend corps, devant vos yeux, dans le paysage réel ! N'est-ce pas une formidable leçon ? Une formidable incitation à ne pas baisser les bras, à ne pas se donner des prétextes pour se replier sur son « jardin » ?

La décision du maire de Grenoble de supprimer plusieurs centaines de panneaux publicitaires de l'espace public a été massivement relayée par les médias. Et, pour la première fois, le nom de Paysages de France a résonné bien au-delà des frontières. Radio Canada, *Le Soir* de Bruxelles, la télévision nationale tchèque, *La Vanguardia*, l'un des plus importants quotidiens espagnols, *La Tribune de Genève* et bien d'autres ont évoqué Paysages de France. Et pour cause ! Car l'événement, vécu souvent comme une immense bouffée d'air pur, trouve ses racines dans le travail conduit par Paysages de France, depuis plus de vingt ans, tant au niveau national, bien sûr, que dans l'agglomération où elle a son siège. Vingt ans au cours desquels l'action de Paysages de France a permis, dans la capitale des Alpes française, de faire supprimer par dizaines ces gigantesques enseignes que la grande distribution et les chaînes de la « malbouffe » avaient fait ériger en toute illégalité. Vingt ans au cours desquels des centaines de panneaux implantés en violation de la loi, ont été démontés. Et au cours desquels le regard d'un grand nombre d'habitants a changé au point de réclamer aujourd'hui ce que Paysages de France proposait hier...

Ce rôle joué par Paysages de France, et donc ce pouvoir que détiennent des citoyens déterminés de modifier le cours des choses, n'a pas échappé non plus à l'un de nos anciens ministres de la Culture, le seul sans doute dont le nom est connu de tous. En septembre 2014, à l'occasion du trentième anniversaire des Journées du patrimoine, Jack Lang a fait paraître un petit ouvrage intitulé « *Ouvrons les yeux ! La nouvelle bataille du patrimoine* ». Un titre qui ferait croire que la notion de « *hasard objectif* », chère au poète André Breton, a quelque fondement. Car le titre choisi par l'actuel président de l'Institut du monde arabe (IMA) fait directement écho, mot à mot, à un autre slogan « *affiché* » depuis des années par Paysages de France !

Or le rapprochement va bien au-delà de la simple coïncidence ou du « *hasard objectif* ». Car l'ancien ministre dresse le même constat, sur tous les plans, que Paysages de France. Comme l'association, il dénonce. Avec virulence. « *Nous avons saccagé nos paysages* », clame-t-il. Il parle de « *crime culturel* » et évoque ces « *magasins hors sol, sans vie* », ces « *champs de tôle ondulée* », ces « *forêts de néons blafards* », ces « *couleurs coup de poing* ». Concernant l'affichage publicitaire, sujet encore « *tabou* » voici peu, il dénonce la violation massive du code de l'environnement, qu'il qualifie de « *situation de recel patrimonial insensée* ». Mais surtout, il appelle à rejoindre Paysages de France : « *L'association Paysages de France lance sans relâche des procédures judiciaires pour faire retirer les panneaux publicitaires installés en toute illégalité. Soutenons-la. Levons les yeux et dénonçons les violations flagrantes de nos paysages et des espaces publics [...].* »

Un appel qu'il faut nous donc, plus que jamais, relayer autour de nous, car, nous l'avons démontré, le pouvoir de « *faire des miracles* » n'est pas seulement un rêve !

Grenoble, le 25 février 2015  
Pierre-Jean Delahousse, président de Paysages de France

**Paysages de France**  
**Assemblée générale du 28 mars 2015**  
**Rapport d'activité** (23 avril 2014 au 24 février 2015)

**Affichage publicitaire et enseignes**

**Demande de rendez-vous avec la ministre de l'Écologie**

À la suite de la mise en pièces, en 2011, du projet initial de décret d'application des dispositions en matière d'affichage publicitaire de la loi portant engagement national pour l'environnement, Paysages de France avait multiplié les démarches en direction des représentants du gouvernement issu des élections de mai 2012. L'objectif était de réparer les énormes dégâts causés par les professionnels de l'affichage, au premier rang desquels JCDecaux, lesquels avaient obtenu du gouvernement précédent que le projet soumis en février et mars 2011 à consultation publique soit profondément remanié. C'est ainsi par exemple que l'une des mesures « phares » suggérées par Paysages de France, en l'occurrence un encadrement de la publicité dans les parcs naturels régionaux en cas de dérogation à l'interdiction posée par la loi, avait été purement et simplement supprimée du décret à la suite des pressions exercées par les afficheurs.

Certes, des rencontres avaient alors eu lieu et l'association avait été reçue à l'hôtel de Roquelaure, en décembre 2013, par un membre du cabinet de Delphine Batho. Cependant, les réunions qui s'étaient tenues au printemps 2013 à l'Arche de la Défense n'avaient pas apporté de réponse, bien au contraire, puisque les représentants du ministère avait alors évoqué, parmi les modifications envisagées, des mesures susceptibles d'aggraver encore la situation...

La rencontre avec le ministre en charge de l'Écologie s'imposant plus que jamais, Paysages de France avait alors adressé, le 5 juillet 2013, une demande en ce sens, ainsi qu'un dossier technique très complet, au ministre Martin.

Force est de constater que, malgré l'intervention de parlementaires, le ministre n'avait pas reçu l'association, ni même répondu au courrier de Paysages de France.

C'est pourquoi, le 5 décembre 2014, l'association a renouvelé sa demande, cette fois-ci auprès de Ségolène Royal, à qui a été également adressé un dossier technique et argumenté extrêmement complet.

Le cabinet a répondu le 16 février 2015 et proposé une rencontre avec le conseiller en charge de la biodiversité, des paysages et de l'agroécologie. L'association a fait savoir que la nature du dossier requérait que la rencontre ait lieu avec la ministre en personne. Parallèlement, il a été demandé à Jack Lang d'intervenir auprès de la ministre.

**Sensibilisation, information, aide et conseil**

L'expérience a montré que la lutte contre l'affichage illégal (voir ci-dessous) était assurément l'un des moyens les plus efficaces pour sensibiliser, notamment à travers les médias et tout particulièrement à l'occasion de décisions de justice, la population et les élus locaux, mais aussi les pouvoirs publics ainsi que les acteurs économiques.

Cependant, l'association apporte régulièrement, outre une contribution à la réflexion, des informations et des conseils techniques chaque fois qu'elle en a l'occasion. Cette activité a été particulièrement importante et a pris de nombreuses formes, telle, par exemple, la proposition de charte sur le bon usage du domaine public faite à la mairie de Rennes par le correspondant local de Paysages de France dans cette ville. Ou encore les démarches effectuées par le correspondant local de Paysages de France dans le Calvados pour venir au secours d'une famille de Vire confrontée à l'installation, juste devant sa maison, d'un monstrueux 4x3 qui lui gâche la vue et la vie...

**Règlements locaux de publicité et activité (bénévole) de conseil (c)**

L'une de ces occasions est l'élaboration des règlements locaux, communaux ou intercommunaux : l'association peut alors intervenir, soit directement en participant à des réunions, soit en communiquant des observations écrites, soit dans le cadre des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). De même, des élus et des communes sollicitent régulièrement l'association sur des points techniques notamment, et celle-ci répond aux demandes de renseignements et de conseils, toujours de façon bénévole. Au cours des dix derniers mois, les interventions de Paysages de France ont concerné les communes suivantes : Aubenas (07) ; Bagnères-de-Luchon (31 / CDNPS) ; CC Baie-du-Cotentin (50, PNR des Marais-du-Cotentin-et-du-Bessin) ; Bellegarde-sur-Valserine (01) ; Betton (35/c) ; Bouchamaïne (49/c) ; Briançon (05/c) ; Communauté urbaine de Bordeaux (CUB, 33) ; Contrexéville (88/c) ; Crolles (38/c) ; Entre-Deux-Guiers (38, PNR de Chartreuse/c) ; Epinay-sur-Seine (93) ; Fagnières (51 – RLP et c) ; CC La Ferté-Saint-Michel (61, PNR Normandie-Maine) ; Guilherand-Grange (07 / CDNPS) ; Joinville (52/c) ; Montbonnot-Saint-Martin (38) ; Pont-Saint-Maxence (60, PNR Oise-Pays-de-France) ; Saint-Aubin-sur-Gaillon (27) ; Sanary-sur-Mer (83/c) ; Sevron (76 / CDNPS) ; Tourville-la-Rivière (76 / CDNPS) ; Villeneuve-la-Garenne (92) ; Wintzenheim-Kochersberg (67/c).

À cela s'ajoutent les informations et conseils apportés à des particuliers qui sollicitent Paysages de France soit par message électronique soit en appelant le numéro de téléphone de l'association.

## Autres opérations de sensibilisation

Les opérations « Pas de pub, des arbres ! » et de recouvrement de panneaux en infraction (voir liste d-ci-dessous) sont incontestablement l'un des moyens de faire parler de l'affichage publicitaire et donc d'informer et sensibiliser citoyens et élus, ceci d'autant plus que ces actions sont généralement relayées par les médias. Mais cela peut aller beaucoup plus loin comme l'ont prouvé les actions conduites place Cambronne, à Paris, devant deux panneaux Clear Channel installés au beau milieu de la rue Frémicourt, sur la palissade d'un chantier fantôme. Si la mairie de Paris, qui avait été saisie par Paysages de France mais avait répondu que tout était parfaitement légal (sic), s'est finalement résignée à faire démonter les panneaux, il est clair que sa décision n'est pas sans rapport avec l'organisation de deux actions, successivement le 12 avril puis le 15 novembre 2014. Ceci d'autant plus que, cinq jours plus tard, l'un des administrateurs de Paysages de France, le comédien Olivier Saladin, invité de l'émission Service public de France Inter<sup>1</sup>, allait présenter avec un exceptionnel brio la démarche de l'association. Au point que, le lendemain, *Le Figaro* saluait « *le combat salutaire contre cette invasion qui souillent le paysage, les 4x3* » conduit par ce « *comédien merveilleux* » dont tout le monde ne savait pas forcément, précise le journaliste, qu'il était aussi administrateur de Paysages de France... (Anthony Palou, *Le Figaro* du 21-11-2014).

Et que dire des opérations organisées à Grenoble, la première le 22 octobre 2009, deux autres le 17 juin et le 23 septembre 2011, la dernière enfin, le 28 février 2014<sup>2</sup>, pendant la campagne des municipales ! Pendant des années, l'association avait eu le plus grand mal à obtenir le démontage des très nombreux panneaux (près de deux-cents) de grand format installés en toute illégalité à Grenoble. Qui, alors, aurait cru qu'en 2014 un candidat soutiendrait ouvertement une opération « Pas de pub, des arbres ! », deviendrait quelques semaines plus tard le premier magistrat de la ville ? Qui, alors, aurait cru que le slogan « Pas de pub, des arbres ! » serait repris par la nouvelle équipe municipale et que ledit slogan serait aussi rapidement traduit dans les faits par le démontage de plusieurs centaines de panneaux installés sur le domaine public ? Et qui aurait cru que tout cela ferait le tour de la France et bien au-delà, grâce à l'exceptionnelle médiatisation dont allait bénéficier cette décision, décision qui serait alors presque toujours présentée comme une incontestable avancée ? Toujours est-il que, le 3 décembre 2014, Éric Piolle, maire, et Lucille Lheureux, maire-adjointe, recevaient une délégation de Paysages de France<sup>3</sup>, et que, voici quelques jours, les services de la municipalité préparaient, à côté de panneaux voués à disparaître, les premières fosses devant accueillir les arbres qui les remplaceront. Cela, tandis que, de son côté, JCDecaux commençait à creuser lui aussi, mais pour mettre à nu et briser au marteau-piqueur les énormes socles en béton supportant les deux premiers panneaux de grand format à démonter...

Cela seul devrait inciter adhérents et sympathisants à multiplier ce genre d'actions, partout en France, ne serait-ce que pour dénoncer avec la plus grande vigueur ces panneaux numériques d'une extraordinaire agressivité, que le « Grenelle » devait encadrer, mais qui sont aujourd'hui à nos portes et menacent nos villes. À Epinal, commune dont la municipalité n'a rien trouvé de mieux à faire que d'installer neuf panneaux de ce type (!), les opérations de recouvrement et la pétition qui a été lancée ont permis sensibiliser la population et de médiatiser ce véritable scandale. Reste à faire reculer la mairie et à obtenir le démantèlement de ces invraisemblables installations visuellement polluantes, énergivores et accidentogènes. À Caen, des panneaux numériques scellés au sol ont fait leur apparition. Le correspondant local de Paysages de France a mené son enquête : certains ont été installés en toute illégalité, malgré le refus du préfet de délivrer l'autorisation requise : pas question bien sûr d'en rester là ! La mobilisation contre l'installation de panneaux numériques est donc plus que jamais nécessaire. Elle peut être d'autant plus efficace que les communes ont la faculté de les interdire purement et simplement dans leurs règlements de publicité et que ces panneaux sont interdits dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants. D'ores et déjà, plusieurs démontages ont été obtenus ou sont sur le point de l'être (arrêtés de mise en demeure pris) par les militants de Paysages de France, à Aubenas (Ardèche), Saint-Memmie (agglomération de Châlons-en-Champagne, Marne), Ormoy (Essonne), Montauban (Tarn-et-Garonne), Les Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Saint-Laurent-du-Manoire (Dordogne), Tignes (Savoie).

1. 26 avril 2014 : recouvrement d'un panneau numérique à Épinal (Vosges)
2. 28 juin 2014 : opération « Pas de pub, des arbres » à Lewarde (Nord)<sup>4</sup> ;
3. 5 juillet : recouvrement d'un panneau numérique à Épinal (Vosges)
4. 15 novembre 2014 : opération « Pas de pub, des arbres » à Paris ;
5. 14 décembre 2014 : recouvrement d'un panneau numérique illégal à Montauban (Tarn-et-Garonne)
6. 20 décembre 2014 : opération « Pas de pub, des arbres » à Gières (Isère) ;

<sup>1</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article827>

<sup>2</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article738>

<sup>3</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article815>

<sup>4</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article778>

Parallèlement à ces actions symboliques et militantes dans la rue, Paysages de France est intervenue, à plusieurs reprises au cours de ces dix mois, dans le cadre de diverses manifestations qui, toutes, concourent également à la formation et à la sensibilisation. L'association a également participé à deux réunions de travail au ministère de l'Écologie.

- 4 juin 2014 : réunion à la direction des territoires (DDT) de l'Ardèche. Objet : bilan intermédiaire des actions conduites par les services de l'État dans le cadre des dossiers d'infraction ayant fait l'objet de demandes de Paysages de France.
- 14 juin 2014 : stand dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'association Païolive. Les Vans (Ardèche).
- 2 juillet : réunion de travail au ministère de l'Écologie sur le projet d'arrêté d'harmonisation des préenseignes dérogatoires dans le cadre de la mise en place de la nouvelle réglementation à partir du 13-07-2015.
- 6 septembre : stand au forum des associations. Langeais (Indre-et-Loire).
- 6 et 7 septembre : stand dans le cadre du 18<sup>e</sup> salon de l'Avenir au naturel. L'Albenc (Isère).
- 21 septembre : stand dans le cadre de la foire Bio-Synergie de Montauban (Tarn-et-Garonne).
- 18 novembre : colloque « Paysage et publicité » organisé par la DREAL Lorraine. Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
- 26 à 30 novembre : stand dans le cadre du salon Naturissima (Grenoble).
- 27 novembre : conférence diaporama du président de Paysages de France dans le cadre du salon Naturissima. Organisateur : Maison de la nature et de l'environnement. Titre de la conférence : « Agir contre l'effet dévastateur que peuvent avoir les panneaux publicitaires sur notre environnement, c'est possible ».
- 8 décembre : conférence diaporama du président de Paysages de France, invité par le Comité écologique Comtat-Ventoux (membre de PDF), sur l'action et la méthode de Paysages de France en matière d'affichage publicitaire.
- 7 janvier 2015 : réunion à la direction des territoires (DDT) de l'Ardèche. Objet : nouveau bilan.
- 9 janvier : conférence diaporama du président de Paysages de France, invité du parc naturel régional Livradois-Forez dans le cadre d'une soirée-débat sur le thème « Les paysages et la route ». (En parallèle à la conférence de Chantal Pradines sur les allées d'arbres dans le paysage). Maison du Parc, Saint-Gervais-sous-Meymont (Puy-de-Dôme).
- 27 janvier 2015 : 2<sup>e</sup> réunion au ministère sur le projet d'arrêté d'harmonisation des préenseignes dérogatoires
- 30 janvier 2015 : rencontre à Quétigny avec des élus et la responsable de l'affichage publicitaire à la direction des territoires de la Côte-d'Or. Objet : projet de RLPi du Grand Dijon. Réglementation nationale, etc. Conférence diaporama du président de Paysages de France, invité par Les Amis de la Terre, au centre « Latitude 21 » de Dijon sur le « combat » de l'association en matière d'affichage publicitaire.
- 4 février : École d'architecture de Paris-La Villette. Participation à la journée des paysages. Les paysages des franges périurbaines.
- 6 février : séminaire de formation des élus municipaux et communautaires EELV. Atelier « Réduction de la publicité dans l'espace public ». Intervenants : Pierre-Jean Delahousse (PDF) et Thomas Bourgenot (RAP).

Toujours en matière d'affichage publicitaire, on peut citer encore l'opération : « Une carte postale pour Philippe Bélaval », président du Centre des Monuments historiques, grâce auquel, contrairement aux autres monuments parisiens en réfection, la bâche de chantier recouvrant le dôme du Panthéon a été épargné de toute publicité<sup>5</sup>. À noter que cette opération, conduite de mars à mai 2014, a été saluée par Hubert REEVES, membre d'honneur de Paysages de France.

Le problème des bâches publicitaires géantes sur les monuments historiques n'en demeure pas moins entier : les démarches entreprises auprès de la ministre de la Culture en mai 2014 pour que soient modifiées les dispositions du code du patrimoine n'ont en rien abouti. Et s'il a été mis fin au scandale de la bâche que l'afficheur ExterionMedia avait apposée sur la façade d'un immeuble de la place des Vosges, à Paris, c'est uniquement parce que, comme pour les panneaux Clear Channel de la place Cambronne, il n'y avait pas le moindre chantier derrière la bâche en question.

## **Lutte contre l'affichage publicitaire illégal**

Le présent exercice, bien que d'une durée de seulement dix mois, est celui au cours duquel l'association aura adressé le plus grand nombre de dossiers d'infractions aux autorités compétentes. De même, les relevés d'infractions auront été massifs. Quant aux résultats obtenus, ils auront incontestablement été à la hauteur, même si la carence avérée ou le peu d'empressement reste trop souvent de règle, ce qui oblige l'association à multiplier les démarches et les lettres de relances, voire à saisir la justice.

### **Des résultats remarquables**

Une fois de plus, les démontages de dispositifs illégaux se sont donc succédé à un rythme soutenu, certains ayant un caractère plus particulièrement spectaculaire du fait de leur nombre, de la dimension des dispositifs ou de leur nature.

<sup>5</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article764>

C'est ainsi par exemple que les deux « pylônes » Carrefour et Flunch de Quétigny (Côte-d'Or) ont été enfin démontés. Mais il aura fallu attendre plus de deux ans pour que le maire de Quétigny, pressé par le préfet (que Paysages de France avait relancé en juin 2014) se résolve à mettre en demeure les contrevenants. Le comble est que, dans un courrier daté du 5 octobre 2012 en réponse à la demande formulée par l'association en août de la même année, la mairie avait alors répondu que la plupart des dispositifs signalés avaient disparu, y compris le « *dispositif triple face éclairé et scellé au sol de Carrefour* ». Cela, alors qu'il n'en était rien ! Ces démontages font donc suite à la série de ceux intervenus en 2012 dans d'autres communes de l'agglomération de Dijon.

L'un des événements de cet exercice aura été le démontage de la gigantesque enseigne CORA d'Houssen, commune limitrophe de Colmar. Car il s'agit, à tous points de vue, d'une véritable « affaire »<sup>6</sup>. Et, une fois de plus, au bout du compte, d'une éclatante victoire du pot de terre contre le pot de fer et la démonstration de la constante détermination comme de l'incontestable compétence de l'association. À l'origine, une demande de Paysages de France, le 24 mars 2011, adressée au préfet du Haut-Rhin. Certes, le préfet ne semble alors guère enchanté à l'idée d'agir. Mais pressé par Paysages de France, il prend, le 30 juin 2011, un arrêté de mise en demeure à l'encontre de CORA. Encore faudra-t-il attendre, après de multiples démarches, le mois de mars 2012 pour que la préfecture envoie une copie à Paysages de France. C'est alors qu'intervient un nouveau personnage : il s'agit cette fois-ci d'un certain Éric Straumann, député-maire d'Houssen. Celui-ci, plutôt que de veiller à ce que la loi soit respectée, va se démener pour tenter de faire obstacle à son application et voler au secours du délinquant (les infractions en matière d'enseignes sont des délits) ! Il va même aller – croyant ainsi sauver son protégé...et la taxe que ce dernier lui verse – jusqu'à proposer et faire voter un amendement allongeant de **300%** le délai de mise en conformité des publicités et des enseignes avec les nouvelles réglementations. Cela, alors que l'amendement en question ne sera d'aucun effet sur la légalité de l'enseigne d'Houssen. Mais Éric Straumann, qui ne comprend décidément rien ou feint de ne rien comprendre, a sans doute une obsession : régler ses comptes avec Paysages de France. Mal lui en a pris finalement puisque, après les moqueries des médias locaux et nationaux en 2012, le retour au délai de deux ans au lieu de six pour la mise en conformité des publicités (décret du 9 juillet 2013), Éric Straumann va assister, en octobre 2014, au démantèlement de « son » enseigne Cora ! Heureux encore que le préfet ait informé à temps l'association qui, justement, s'apprêtait, lasse d'avoir trop attendu, à saisir le tribunal administratif de Strasbourg... Bref, une victoire à l'arraché, mais une grande victoire !

Autre démontage qui marquera l'histoire de Paysages de France : celui de la non moins gigantesque enseigne IKEA de Reims<sup>7</sup>. Car les obstacles rencontrés auront été considérables. Le premier d'entre eux étant incarné par le préfet de la Marne, lequel, saisi par l'association en août 2010, avait préféré garder le silence. Et, un comble, se rapprocher de l'auteur de l'infraction pour tenter de trouver avec lui une solution permettant de maintenir en place son enseigne grossièrement illégale. Une autorisation, tout aussi illégale, allait même être délivrée.

Les efforts de Paysages de France pour convaincre le préfet ayant échoué, l'association avait saisi le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne le 12 janvier 2012. Ce dernier a rendu son jugement le 22 mai 2014 et enjoint au préfet de mettre en demeure IKEA. Il n'en fallait pas moins pour faire céder une entreprise aussi peu encline à se plier aux lois en vigueur, du moins en matière d'affichage publicitaire. Le démontage des enseignes IKEA de Lisses (Essonne), Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), et Plaisir (Yvelines) avait montré de quelle mauvaise foi était capable IKEA. Or, à Reims, cette société bénéficiait à l'évidence de la protection du préfet (voir à ce sujet le reportage de France 3 Champagne-Ardenne et, à la fin du reportage, la caricature cinglante de son dessinateur Christophe d'Amiens d'Hébécourt). Au point que, quelques semaines seulement avant le jugement, des travaux de réfection de l'enseigne avaient été entrepris !

Citer chaque démontage ou mise en conformité obenus n'est pas possible ici. Mais impossible non plus de ne pas souligner certains résultats, tant ils sont appréciables. Il en est ainsi du démontage de la totalité des panneaux scellés au sol de Villeneuve-lès-Béziers (Hérault). Un résultat qui est aussi la conséquence de la jurisprudence « Vauxbuin » de novembre 2012, permise grâce à une action lancée par Paysages de France en octobre 2007 en vue de faire supprimer les panneaux scellés au sol implantés dans cette commune limitrophe de Soissons (Aisne)<sup>8</sup>.

Comment ne pas citer le préfet du Lot qui, dans une lettre adressée à Paysages de France à la suite de l'envoi de nouvelles fiches d'infraction, écrit, le 12 mai 2014 : « depuis 2010, 845 panneaux ont été déposés ou mis en conformité sur l'ensemble du territoire du Lot. » ?

Comment – même si les lenteurs des services de l'État ne sont pas acceptables au regard des dispositions de l'article L. 581-27 du code de l'environnement – ne pas évoquer le travail qui, grâce aux militants de Paysages de France, se fait dans le département de l'Ardèche ? Le 4 juin 2014, la DDT de l'Ardèche faisait état de 602 signalements effectués par l'association et de 362 panneaux supprimés. Et parmi ceux-ci, les 4x3 scellés au sol de Soyons, commune où, voici peu encore, les CBS, JCDecaux et autres continuaient à violer ouvertement et sciemment le code de l'environnement.

<sup>6</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article464> et <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article528>

<sup>7</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article781>

<https://www.youtube.com/watch?v=F4EFzWNXhHM&feature=youtu.be>

<sup>8</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article599>

Le dossier de Marzy (Nièvre) mérite également d'être évoqué. Il démontre en effet que, souvent, seule une détermination sans failles et, sans doute, le rôle « pédagogique » des victoires judiciaires permettent de faire avancer les choses : saisi en 2012, le préfet de la Nièvre n'avait pas hésité à répondre, à plusieurs reprises, qu'il ne comptait pas mettre en œuvre les dispositions de la loi, cela au prétexte que les infractions concernaient des enseignes. Or les relances très fermes de Paysages de France ont fini par le faire changer d'avis et, le 25 avril 2014, il informait l'association que 14 arrêtés de mise en demeure avaient été pris. Si bien que, le 3 octobre 2014, Paysages de France pouvait constater que la situation était régularisée.

Il faut dire que, malgré 67 condamnations de l'État à cause de la carence de ses représentants, malgré plus de vingt ans d'un « combat » incessant conduit par Paysages de France pour que le code de l'environnement soit enfin respecté, nombre de préfets, bien que censés être les garants du respect des lois dans leur département, font preuve d'une très grande complaisance à l'égard des contrevenants.

Brétigny-sur-Orge et ses rangées de 4x3 illégaux, mérite également d'être citée : saisi en octobre 2012 par Paysages de France, le maire aura tout de même attendu le 21 mai 2014 pour prendre à l'encontre des contrevenants les arrêtés de mise en demeure prescrits par une loi qui, si les maires et les préfets se décidaient enfin à la respecter, changerait, en maints endroits, le visage de nos paysages. La preuve : un mois plus tard près de 90% des panneaux signalés par Paysages de France au maire de Brétigny et au préfet de l'Essonne étaient démontés.

Ces exemples ne doivent pas faire oublier que régulièrement l'association est informée de prises d'arrêtés de mise en demeure, ainsi que de suppressions et de mises en conformité de dispositifs. Que, de même, l'association procède régulièrement à des vérifications sur le terrain. C'est ainsi que, dès le 23 avril 2013, premier jour de cet exercice, la préfecture de la Côte-d'Or informait l'association de la mise en conformité de deux enseignes implantées à Chenôve (agglomération de Dijon). Que, six jours plus tard, c'est au tour du préfet de la Saône-et-Loire d'annoncer le démontage de 4x3 scellés au sol à Digoïn. Que, le 28 juillet, le préfet du Nord informe l'association qu'il a pris des arrêtés de mise en demeure en vue de la dépose de 4x3 scellés au sol implantés au milieu des champs. Que, quelques jours plus tard (11 août), le préfet du Haut-Rhin signale le démontage, après une relance très ferme de Paysages de France, d'un panneau implanté à Hirsingue. Que, le 22 août, le préfet de l'Essonne annonce avoir mis en œuvre les dispositions de l'article L. 581-27 du code de l'environnement. Que, le 8 décembre 2014, le préfet du Gard envoie les arrêtés qu'il a pris à l'encontre de l'afficheur Urbacom, récidiviste notoire, pour des infractions commises dans 5 communes de l'Ardèche.

Il en est de même pour les constatations faites par l'association : un jour (11 juillet), c'est la disparition de deux scellés au sol de 8m<sup>2</sup> à Nevers (Nièvre). Un autre (7 août), c'est celle d'un énorme pylône Carrefour à Barentin (Seine-Maritime). Le 27 août, c'est à La Salle-les-Alpes que l'association note la suppression de 5 scellés au sol de grand format. Le 11 septembre, c'est le bulletin d'information de la commune du Blanc (Indre, PNR de la Brenne) qui donne l'information : 182 panneaux ont été enlevés ! Et ainsi de suite, à Siorac-en-Périgord (Dordogne), Gardouch (Haute-Garonne), La Fouillouse (Ardèche), au Coudray-Monceaux (Essonne), à Gap, Baratier et Embrun (Hautes-Alpes), Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne, PNR du Gâtinais-Français), Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire, PNR Loire-Anjou-Touraine)...

## **Nouveaux dossiers d'infractions : une très forte augmentation**

Le travail de terrain accompli au cours de ces dix derniers mois par les militants de Paysages de France a été considérable. La quantité de relevés d'infractions transmis au siège de l'association pour validation en témoigne. Toutes les fiches n'ont pu être traitées, mais le nombre de demandes, dites préalables, et d'infractions signalées d'ores et déjà aux autorités compétentes (maires, préfets) est impressionnant. Il n'est pas possible ici de commenter des dossiers aussi divers, même si certains le mériteraient amplement, du fait notamment du nombre d'infractions ou des lieux où elles sont commises, tels ceux concernant la Corse, l'Ardèche ou encore Golbey, dans les Vosges, et Langres, dans la Haute-Marne. C'est pourquoi, sur ce point, le présent rapport ne peut que se borner à dresser une liste de ces demandes :

9 mai 2014 : préfet des Ardennes, Douzy (3 infractions dont deux 4x3 scellés au sol).

9 mai : préfet de l'Hérault, Villeneuve-lès-Béziers (25 fiches).

19 mai : préfet des Hauts-de-Seine, Villeneuve-la-Garenne (huit fiches, 19 infractions).

19 mai : préfet de la Seine-Saint-Denis, Les Pavillons-sous-Bois (publicité numérique).

22 mai : préfet de la Meuse, La Croix-sur-Meuse (PNR Lorraine), Saint-Mihiel (PNR Lorraine), Troyon (PNR Lorraine), Stenay (13 fiches, 20 infractions).

23 mai : préfet de la Marne, Saint-Memmie (panneau numérique scellé au sol).

2 juin : préfet de la Marne, Saint-Memmie (27 infractions).

15 juillet : préfet de l'Isère, Gières, Saint-Martin-d'Hères, agglomération de Grenoble (13 fiches, 37 infractions).

15 juillet : préfet de la Nièvre, Challuy (9 fiches).

15 juillet : préfet de la Nièvre, Sermoise-en-Loire (9 fiches).

8 août : préfet de la Haute-Marne, Langres, Saint-Geosmes (52 fiches, 130 infractions).

11 août : préfet de l'Essonne, Ormoy (publicité numérique).

12 août : préfet de l'Aube, Arcy-sur-Aube (16 fiches, 37 infractions).

26 août : préfet de la Seine-Maritime, Barentin (quatre enseignes scellées au sol de grande hauteur).  
 29 août : préfet de la Seine-Maritime, Croix-Mare (3 fiches).  
 1<sup>er</sup> septembre : préfet du Nord, Brillon, Sars-et-Rozières, Saint-Amand-les-Eaux (PNR Scarpe-Escaut), Lewarde (8 fiches).  
 8 septembre : préfet de la Seine-et-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes (47 fiches, 49 infractions).  
 23 septembre : préfet de l'Aisne, Montigny, Lengrain, Ressons-le-Long (7 fiches).  
 2 octobre : préfet de l'Eure-et-Loir, Beaumont-les-Autels, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Saint-Jean-Pierre-Fixte (PNR du Perche, 10 fiches).  
 3 octobre : préfet de l'Ardèche, 14 communes dont plusieurs dans le PNR des Monts-d'Ardèche (115 fiches).  
 4 octobre : préfet du Gard, Barjac, Les Mages, Rochegude, Saint-Ambroix, Saint-Bès (8 fiches).  
 6 octobre : préfet du Cher, Le Châtelet (10 enseignes U express en infraction).  
 27 octobre : maire de Paris (6 fiches).  
 27 octobre : préfet de la Seine-Saint-Denis, Épinay-sur-Seine (13 fiches).  
 27 octobre : préfet de l'Aisne, Belleu (4 fiches).  
 27 octobre : préfet de l'Oise, Couloisy, Cuisé-la-Motte, Jaulzy, Sacy-le-Grand, Trosly-Breuil (6 fiches).  
 31 octobre : préfet de l'Aisne, Billy-sur-Aisne, Villeneuve-Saint-Germain (7 fiches).  
 5 novembre : préfet du Loir-et-Cher, Romorantin-Lantenay (1 fiche).  
 5 novembre : préfet des Vosges, Leuxey (9 fiches, 40 infractions).  
 12 novembre : préfet des Hauts-de-Seine, Neully-sur-Seine (3 fiches, bâches publicitaires Athem et Défi).  
 12 novembre : préfet de la Nièvre, Coulanges-lès-Nevers (11 fiches).  
 14 novembre : préfet de l'Aisne, Berzy-le-Sec, Courmelles, Crouy, Cuffies, Mercin-et-Vaux, Pernant, Vauxbuin (27 fiches).  
 29 novembre : préfet de l'Essonne, Ormoy (publicité numérique).  
 5 décembre : préfet de la Marne, Cormontreuil, agglomération de Reims (68 fiches).  
 10 décembre : préfet du Tarn-et-Garonne, Montauban (3 panneaux scellés au sol dont un lumineux).  
 8 janvier 2015 : préfet de la Haute-Corse, Borgo, Soveria (41 fiches).  
 13 janvier : préfet de la Haute-Corse, Biguglia (47 fiches).  
 15 janvier : préfet de la Nièvre, La Charité-sur-Loire (8 fiches).  
 20 janvier : préfet de la Haute-Corse, Corte (47 fiches).  
 20 janvier : préfet de la Haute-Loire, Bas-en-Basset, Beauzac, Retournac (13 fiches).  
 31 janvier : préfet de la Haute-Corse, Furiani (47 fiches).  
 13 février : préfet de l'Aisne, La Ferté-Milon (6 fiches).  
 24 février : préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Demandolx, Digne-Les-Bains, Saint-André-les-Alpes (PNR du Verdon), Saint-Julien-du-Verdon (PNR du Verdon) (22 fiches).  
 24 février : préfet des Vosges, Golbey (72 fiches, publicités scellées au sol dans une agglomération de moins de 10 000 habitants).

## **Activité judiciaire (affichage publicitaire)**

L'activité judiciaire de Paysages de France a été intense au cours de ces dix mois. Il faut savoir que chaque affaire représente un énorme travail, souvent compliqué par la production de mémoires en défense auxquels l'association doit répliquer. Qui plus est, la moindre erreur dans le parcours peut conduire à un échec, comme ce fut le cas dans une affaire qui opposait Paysages de France au préfet de la Seine-Maritime, cela parce que l'association avait saisi uniquement le préfet alors que, dans le cas d'espèce, le tribunal a estimé, contre l'avis de certains juristes au demeurant, qu'elle était tenue de saisir également le maire de la commune concernée.

Les résultats n'en demeurent pas moins brillants, surtout si l'on prend en considération la complexité de certaines des affaires (Dossier IKEA Reims) ou l'importance des sommes allouées à l'association par le tribunal de Grenoble et, plus encore, par celui de Cergy-Pontoise.

L'État a été condamné :

1. Le 22 mai 2012, du fait de la carence du préfet de la Marne, par le tribunal administratif **(TA) de Châlons-en-Champagne** (Panneaux scellés au sol à Compertrix. Condamnation à verser 1 235 € à l'association) ;
2. Le 22 mai 2012, idem. (Affaire de l'enseigne IKEA de Reims. Condamnation à verser 1 235 € à l'association. Injonction au préfet de prendre un arrêté de mise en demeure à l'encontre d'IKEA) ;
3. Le 2 juin 2014, du fait de la carence du préfet des Hauts-de-Seine, par le **TA de Cergy-Pontoise**<sup>9</sup> (infractions dans la commune de Bois-Colombes. Condamnation à verser 12 000 € à l'association) ;
4. Le 29 juillet 2014, du fait de la carence du préfet de l'Essonne, par le **TA de Versailles**<sup>10</sup> (infractions dans la commune d'Épinay-sur-Orge. Condamnation à verser 4 000 € à l'association) ;
5. Le 14 octobre 2014, du fait de la carence du préfet d'Indre-et-Loire, par le **TA d'Orléans** (Infractions à Lignièrès-de-Touraine, dans le PNR Loire-Anjou-Touraine. Condamnation à verser 1 000 € à l'association)<sup>11</sup> ;

<sup>9</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article771>

<sup>10</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article780>

6. Le 2 décembre 2014, du fait de la carence du préfet de la Drôme, par le **TA de Grenoble** (Infractions à Grignan et gigantesque pylône Leclerc à Bourg-lès-Valence. Injonction au préfet assortie d'une mise sous astreinte. Condamnation à verser 5 500 € à l'association) ;
7. Le 2 décembre 2014 (2<sup>e</sup> audience consacrée au dossier Lignières-de-Touraine, **TA d'Orléans**. Condamnation à verser 1 000 € à l'association au titre des frais de justice).

Une affaire doit être examinée le 13 mars 2015 par le TA de Toulouse (PDF c/préfet du Tarn-et-Garonne, infractions à Castelsarrasin).

Deux nouvelles requêtes ont été déposées, le 9 janvier 2015 (PDF c/préfet du Nord. Infractions dans la commune de Tourcoing. TA de Lille) et le 23 janvier 2015 (PDF c/préfet de la Loire. Infractions dans les communes de Civens et Feurs. TA de Lyon).

Depuis octobre 2010, l'association s'efforce d'assister à toutes les audiences au cours desquelles sont examinées les affaires qu'elle a portées devant la justice. Au cours du présent exercice, l'association est donc intervenue devant les tribunaux administratifs suivants : Cergy-Pontoise (16-05-2014) ; Versailles (26-06-2014) ; Rouen (02-09-2014) ; Grenoble (18-11-2014) ; Orléans (18-11-2014).

Actuellement, outre les deux nouvelles requêtes, trois affaires sont en cours d'instance.

## **Autres domaines d'intervention**

L'expérience acquise au fil des ans par Paysages de France dans le domaine de l'affichage publicitaire a fait d'elle la référence nationale en la matière. Alors que la nouvelle réglementation entre progressivement en vigueur, elle prépare de nouveaux outils qui devraient permettre aux citoyens, surtout s'ils sont assez nombreux à se mobiliser, d'agir dans leur environnement et de faire évoluer la situation. Cela n'empêche pas Paysages de France d'intervenir sur d'autres thématiques concernant la défense du paysage.

- Intervention auprès du maire de Balleroy, de l'ABF et du préfet du Calvados pour demander le refus d'un permis de construire. Le 27 mai 2014, l'association est informée que le permis est annulé ;
- Projet de classement du Pech de Bugarach et de la grande serre du Pays cathare et du Fenouillèdes. Remise des observations de Paysages de France au commissaire enquêteur le 12 mai 2014 ;
- Recours gracieux auprès du maire de Bougival (21 août) en vue de le dissuader d'accorder un permis de construire entraînant la démolition d'un immeuble de caractère situé près de la Seine. Dépôt d'une requête (19 décembre) et d'un référé administratif (12 janvier 2015) devant le TA de Versailles, aux côtés de la SPPEF et de la fédération Patrimoine-environnement : rejet au motif que l'ensemble des pièces n'auraient pas été notifiées à temps par les requérants ;
- 22 août : réunion sur les projets éoliens régionaux organisée par l'association Avenir Nature et animée par les associations Éole 7, L'Oustaou Vellavi (Haute-Loire), Les Robins des Bois de la Margeride et le Collectif Patrimoine lozérien ;
- 26 octobre : lettre au préfet du Doubs et au président du CG 25, président de l'établissement public de coopération culturelle de la saline royale d'Arc-et-Senans, classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO, pour demander l'abandon du projet de centrale éolienne dite « des deux vallées » ;
- 5 décembre : participation à la manifestation contre les "grands projets inutiles" (Center parcs de Roybon, pour l'Isère) ;
- 30 novembre : participation à la manifestation organisée à Roybon contre le projet de "Center parc" ;
- Projet de destruction et de reconstruction du pont Colbert de Dieppe. Lettre du 15 janvier 2015 au président du syndicat mixte du port et du 19 février au directeur régional des affaires culturelles ;
- Participation au lancement de la cybercampagne « Sauvons les alignements d'arbres, joyaux de nos paysages » à la suite de l'alerte lancée par Chantal Pradines, expert auprès du Conseil de l'Europe (Convention européenne du Paysage), auteur du rapport « Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage ». Lettre interassociative à François Hollande, Fleur Pellerin, Bernard Cazeneuve, Ségolène Royal.

## **Médias : 118 mentions de Paysages de France identifiées entre le 23 avril 2014 et le 24 février 2015**

Les actions et prises de position de Paysages de France ont bénéficié, au cours de cet exercice de seulement 10 mois, d'une couverture médiatique exceptionnelle, liée pour partie à « l'effet Piolle ». Si, outre les médias français, Radio Canada, la télévision tchèque ou la Vanguardia se sont aussi intéressés à Paysages de France, ce n'est certes pas pour rien ! Au demeurant, ce n'est certainement pas par hasard non plus qu'une revue aussi prestigieuse que *Site et Monuments*, a consacré 14 pages de son dernier numéro au « combat » de Paysages de France...

<sup>11</sup> <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article795>

## BILAN 2014

BILAN ACTIF	31/12/14			31/12/13
	Brut	Amortissement	Net	Net - N-1
<b>Immobilisations corporelles (1)</b>				
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations corporelles	4 688	4 545	144	486
<b>TOTAL (1)</b>	<b>4 688</b>	<b>4 545</b>	<b>144</b>	<b>486</b>
<b>Créances (2)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	15 558	3 328	12 230	8 223
Autres créances	2 843		2 843	2 904
Disponibilités	228 799		228 799	209 489
Charges constatées d'avance	1 382		1 382	
<b>TOTAL (2)</b>	<b>248 582</b>	<b>3 328</b>	<b>245 254</b>	<b>220 617</b>
<b>Total actif</b>	<b>253 270</b>	<b>7 873</b>	<b>245 398</b>	<b>221 103</b>

BILAN PASSIF	31/12/14	31/12/13
<b>Fonds propres</b>		
Report à nouveau	210 089	213 717
Résultat de l'exercice	32 600	-3 628
<b>Total des fonds propres</b>	<b>242 689</b>	<b>210 089</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
<b>Total des provisions</b>		
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 577	2 647
Dettes fiscales et sociales	89	5 967
Autres dettes	43	2 400
Produits constatés d'avance		
<b>Total des dettes</b>	<b>2 709</b>	<b>11 014</b>
<b>Total passif</b>	<b>245 398</b>	<b>221 103</b>



Paysages  
de France

## Compte de résultat 2014

	31/12/14	31/12/13
Ventes de marchandises, de produits fabriqués	237	32
Prestations de service	0	2 322
Subventions d'exploitation	2 300	6 300
Cotisations, dons	31 669	25 351
Indemnités jugements	37 005	22 512
Reprises sur provisions et amortissements	30	
Autres produits de gestion courante		17
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>71 241</b>	
Autres achats et charges externes	23 289	21 092
Impôts, taxes et assimilés	89	474
Rémunération du personnel	14 725	24 954
Charges sociales	1 963	10 449
Dotations aux amortissements et dépréciations	342	616
Dotations aux provisions		
Autres charges	10	
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>40 418</b>	<b>57 584</b>
<b>1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>30 823</b>	<b>-1 050</b>
Intérêts et produits financiers	1 777	2 422
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1 777</b>	<b>2 422</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)</b>	<b>32 600</b>	<b>1 372</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		5 000
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-5 000</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>73 018</b>	<b>58 956</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>40 418</b>	<b>62 584</b>
<b>EXCÉDENT ou DEFICIT</b>	<b>32 600</b>	<b>-3 628</b>
<b><i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i></b>		
<b>PRODUITS</b>	<b>137 321</b>	<b>130 721</b>
Bénévolat	134 200	127 600
Prestations en nature	3 121	3 121
<b>CHARGES</b>	<b>137 321</b>	<b>130 721</b>
Personnel bénévole	134 200	127 600
Mise à disposition gratuite de biens et services	3 121	3 121

# Paysages de France

## Rapport financier exercice 2014

### BILAN ACTIF

- Immobilisations :

Le montant des immobilisations corporelles (mobilier, matériel de bureau et informatique) est quasiment inchangé ; en 2014, nous avons seulement fait l'acquisition d'une nouvelle imprimante.

- Créances - Il s'agit des sommes à percevoir, pour un total de 15 073 €, dont :
  - . indemnités de tribunaux pour 12 230 €
  - . produits à recevoir : 543 €
  - . subventions à recevoir : 2 300 €
- Charges constatées d'avance : facture de la Poste de 1 382 € du 31/12/2014
- Disponibilités : en augmentation de 19 310 €.

### BILAN PASSIF

- Fournisseurs : factures non parvenues ou non encaissées au 31 décembre (2 577 €).
- Dettes fiscales et sociales : Uniformation (89 €)
- Les fonds propres sont en augmentation en raison du bénéfice réalisé.

### COMPTE DE RESULTAT

◆ Les produits de fonctionnement s'élèvent à 71 241 € contre 56 534 € en 2013.

Répartition des principaux postes :

◆ Ventes diverses :	237 €
◆ Subventions (conseil général de l'Isère) :	2 300 €
◆ Cotisations, dons :	31 669 €
◆ Produits des jugements en faveur de l'association :	37 005 €
◆ Bonis financiers	1 777 €

◆ Les charges de fonctionnement diminuent : 41 418 € (57 584 € en 2013).

◆ L'association réalise donc un bénéfice de 32 600 €. On notera une augmentation du montant des cotisations et dons (+ 6 318 €) ainsi que du montant des indemnités totales allouées par les tribunaux (+ 14 493 €).

Ces bons résultats ainsi que la diminution des charges de fonctionnement, notamment des charges de personnel, ont permis non seulement de combler le déficit antérieur mais de réaliser un bénéfice non négligeable.

### Valorisation des contributions volontaires en nature

◆ Au cours de l'exercice, notre association a bénéficié, pour la réalisation et la préparation des dossiers, des réunions et démarches diverses, de contributions volontaires (travail des bénévoles) évaluées à 9 280 heures. Sur une base brute de 1 500 € par mois, la valorisation des salaires bruts + charges correspondantes atteint 134 200 €.

◆ La mise à disposition des locaux situés à la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI) par la Mairie de Grenoble s'élève à 3 121 € (montant non réévalué depuis plusieurs années).

Grenoble, le 28 mars 2015  
Josiane Delpiroux, trésorière